



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2017 à 19h00 à la mairie (15 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent non excusé) avec pour secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TOMBO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 20 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- DÉCIDE à 17 voix pour de résilier le contrat d'adhésion avec la SPA qui prendra fin le 31/12/2017. AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- DÉCIDE à 17 voix pour de résilier le contrat d'adhésion avec le gip e-bourgogne qui prendra fin le 31/12/2017. AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant

- ADOPTE à 17 voix pour le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016. DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la délibération, de mettre en ligne le rapport, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- SURSEOIT à 17 voix pour le projet de la chaufferie bois.

- DÉCIDE de REMBOURSER aux agents non titulaires les honoraires médicaux dans le cadre de la visite médicale obligatoire préalable à l'embauche. DIT que cette dépense est prévue au BP.

- ADOPTE à 17 voix pour le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electrification de Saône-et-Loire (SYDESL). DONNE SON ACCORD sur la contribution communale d'un montant estimatif de 2 880 € H.T. (en souterrain). DIT que cette contribution communale sera inscrite au BP et remise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

- ACCEPTE à 17 voix pour, un virement de crédits de 1 000 € sur le compte 673 qui était non approvisionné suite à des annulations de mandat sur l'année antérieure reçus par la trésorerie ; et un autre virement de crédits de 36 € sur le compte 2115 opération 38 suite à une réactualisation de facture concernant la réalisation du chantier des bornes ludiques.

- FIXE à 17 voix pour, la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux Orange au titre de l'exercice 2017 à 3 143,35 €.

- ACCEPTE à 17 voix pour de louer le local vacant au pôle médical à Mme Julia CHAMPAGNE au prix de 10,14 €/m² à compter du 01 octobre 2017. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- DONNE SON ACCORD à 14 voix pour et 3 contre pour reconstruire l'abribus au bourg de Simandre en gabions. ACCEPTE à 17 voix pour le devis de l'entreprise EURL Laurent PRECIAT d'un montant de 10 812,66 € H.T. soit 12 975,19 € T.T.C. qui est le mieux disant. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant et engager les travaux.

- SOLLICITE à 16 voix pour et 1 abstention l'aide d'un huissier de justice afin que celui-ci établisse le commandement de payer permettant de lancer la procédure. ACCEPTE d'engager une procédure d'expulsion envers M. Bellemin pour réclamer la résiliation du bail pour non-paiement des loyers dont la somme s'élève à 1 999,72 €. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Envoi d'un courrier au Président du Département pour être intégré au dispositif de lutte contre la désertification médicale.
- ♦ Fiscalité professionnelle unique (FPU).
- ♦ Le conseil s'oppose formellement aux nouveaux horaires de la poste, à savoir la fermeture du lundi à partir du mois de décembre.
- ♦ Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.
- ♦ Remerciements décès: Messieurs Jean-Guy GUDEFIN et Robert TERRIER.
- ♦ Remerciements versements subventions: CFA Autun, Simandre Info' et Amicale des Aînés.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 23 septembre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

